

*Initiatives ministérielles*

Comme le temps me manque, monsieur le Président, et que les arguments sont nombreux, je saute immédiatement à la conclusion que tire Ted Schrecker dans son article.

Il conclut: «Il est difficile de ne pas en venir à la conclusion qu'il serait préférable que le gouvernement abandonne ce projet de loi.» C'est donc dire qu'après avoir examiné le contenu du projet de loi C-78, après avoir analysé en détail ce volumineux projet de loi, il conclut qu'il serait préférable d'y renoncer, de recommencer et de prendre, comme mon collègue le proposait, un véritable engagement envers notre environnement.

Le gouvernement a eu de nombreuses occasions d'agir ainsi. Je lui en ai même offertes quelques-unes moi-même, puisque j'ai proposé d'importants amendements au projet de loi C-78, allant jusqu'à le reformuler afin que nous puissions nous entendre à la Chambre.

Avant la prorogation du Parlement, comme me l'avait suggéré le ministre de l'Environnement, je lui ai remis à lui, au ministère de l'Environnement et au comité chargé d'étudier le projet de loi C-78, mes propres amendements, 111 en tout, qu'il faut, à mon avis, absolument adopter si nous voulons sauver ce projet de loi.

Le gouvernement a eu plusieurs semaines pour examiner les amendements que moi et d'autres avons proposés, et j'aimerais croire qu'il a au moins examiné ceux que j'ai proposés, à titre de parlementaire et de membre du comité chargé de l'étude préliminaire; il s'agissait d'amendements qui auraient contribué à solidifier et renforcer le projet de loi.

Certains des amendements que j'ai proposés au gouvernement tendaient simplement, par exemple, à établir un poste de vérificateur parlementaire en matière de développement durable ou à inclure l'expression «développement durable» dans le préambule du projet de loi, chose pas très difficile à faire, mais qui n'existe pas dans le projet de loi actuel.

Le gouvernement avait l'occasion de présenter un projet de loi tout neuf à la Chambre, mais il a préféré n'en rien faire.

Mes amendements voulaient également faire inclure tous les domaines de compétence fédérale dans le cadre des évaluations environnementales. Il s'agissait d'en élargir le cadre pour y faire entrer les sociétés d'État et les programmes d'aide à l'étranger du gouvernement fédéral. Je voulais également que le projet de loi donne le pouvoir d'ordonner aux parties de se conformer aux ententes résultant d'une médiation. Le projet de loi comporte toutes sortes de dispositions prévoyant de telles ententes, mais il n'exige pas de s'y conformer. À quoi bon la médiation si l'on peut ne pas en tenir compte?

Le projet de loi actuel ne comporte aucune disposition permettant de mettre fin à un projet jugé nuisible pour l'environnement.

Dans le cas où l'on peut prouver, sans l'ombre d'un doute, qu'un projet va causer des dégâts à l'environnement, mais où le ministre de l'Environnement n'a pas la volonté politique d'agir, le projet de loi ne donne pas le pouvoir de mettre un terme au projet ou de mettre fin aux dégâts causés à l'environnement ou qui pourraient l'être. Il s'agit d'une grave lacune, d'une lacune fatale, à laquelle le gouvernement avait l'occasion de remédier, mais il n'en a rien fait.

Je recommandais également de supprimer bon nombre des échappatoires existant dans le projet de loi et donnant une grande latitude au ministre pour exempter presque tout ce qu'il veut de l'évaluation. J'aimerais également qu'on fasse entrer les entreprises en coparticipation fédérale-provinciale dans le cadre d'application du projet de loi actuel.

Je voulais également que le projet de loi prévoie un financement des intervenants, car il parle de la participation publique, mais cette participation ne peut se faire à moins que le public ne dispose de fonds pour participer au processus.

Plus important encore, j'aimerais qu'on élargisse considérablement les dispositions relatives aux droits des autochtones dans le contexte de la protection de l'environnement et veiller à ce qu'ils soient énoncés directement dans la loi, afin qu'on n'ait pas à deviner ou interpréter ce que signifient ces droits quant à l'application de l'évaluation environnementale non seulement aux terres administrées au nom des Indiens, mais aussi aux terres dans lesquelles les Indiens eux-mêmes ont un intérêt.

Je voudrais également demander au gouvernement d'inclure, au moyen de mes amendements, le pouvoir de forcer les groupes ou les promoteurs à participer au processus et à respecter les décisions. Autrement dit, rien dans le projet de loi ne pourrait vraiment forcer un promoteur à se soumettre à un processus d'évaluation environnementale. Cela me paraît très important.

J'aimerais beaucoup que le ministre de l'Environnement ou son secrétaire parlementaire, qui ont assisté à la plupart des audiences du comité sur ce projet de loi, sinon à toutes, prenne part à ce débat à la Chambre pour nous dire pourquoi le projet de loi C-78 doit être rétabli sous sa forme initiale. Je ne peux pas croire que le nouveau ministre de l'Environnement ou son secrétaire parlementaire pourrait vraiment défendre ce projet de loi sous sa forme actuelle.

La grande majorité des témoignages entendus étaient contre le projet de loi sous sa forme actuelle. Le minis-